FRC.1.1903.1.

Case
FRC
14157

DISCOURS

PRONONCÉ par BASSON, Procureur de la Commune de la Rejaſſe, en préſence de la Municipalité, de la Garde nationale & du peuple, dans l'Egliſe paroiſſiale, le Dimanche 3 Juillet, pour la preſtation du nouveau ſerment.

CEJOURD'HUI Dimanche, 3 juillet 1791, dans l'Égliſe paroiſſiale, à l'iſſue des Vêpres, où étoient Jean-Antoine Chanavat, Maire; Granjon, Bruyas, Combe, Rivollier & Tholot, Officiers Municipaux; & les Notables, ainſi que la garde nationale avec le drapeau, & la plus grande partie du peuple de ladite paroiſſe;

JEAN BASSON, Procureur de la Commune, a dit:

« C'eſt dans ce moment, Citoyens, que tous les ennemis de la patrie ſe coaliſent pour l'attaquer & la détruire, & que tous les vrais patriotes doivent ſe rallier autour de ſon autel; & c'eſt préciſément dans ce moment que tous les hommes en place doivent les premiers en donner l'exemple.

Vous voyez, Citoyens & Citoyennes, le grand danger où nous nous trouvons actuellement expoſés, par la circonſtance préſente, qui vient d'alarmer toute la France, je veux dire, par l'évaſion du roi des François, qui avoit ſi ſouvent juré qu'il ſeroit toujours le protecteur & le défenſeur de ſon peuple.

Vous n'ignorez pas, Citoyens, que le roi s'eſt laiſſé entraîner par de perfides inſinuations, que des traîtres à la patrie lui ont fait entendre; & enſuite ce roi s'eſt parjuré, & en même temps il a cherché à vouloir s'expatrier: un roi qui étoit ſi chéri de ſon peuple; & à préſent tout le monde s'en méfie.

Citoyens & Citoyennes, quel malheur pour la patrie, ſi la divine Providence n'avoit pas pourvu à ſon arreſtation! En ce moment-ci, nous ſerions aux priſes avec nos ennemis;

THE NEWBERRY
LIBRARY

nos campagnes seroient déjà infectées de brigands qui ne chercheroient qu'à nous piller & à nous voler ; le sang bouillonneroit & ruisselleroit dans nos foyers, & peut-être la terre seroit couverte de corps morts ; & si par malheur nos tyrans nous terrassoient, bientôt on nous imposeroit un joug beaucoup plus avilissant qu'il n'étoit auparavant, & on nous assujettiroit à une servitude et à un esclavage auquel le pouvoir & la rage du despotisme nous enchaîneroient avec les chaînes que nous nous sommes bien voulu donner, pour avoir écouté le fanatisme que les prêtres mal-intentionnés nous ont prêché.

Oui, Citoyens & Citoyennes, les ennemis de la chose publique font continuellement des efforts pour tâcher de pouvoir nous ravir notre liberté que nos représentans viennent de nous faire recouvrer. Vous n'ignorez pas que tout aussi-tôt que les représentans du peuple françois ont été constitués en assemblée, ils ont considéré que l'ignorance, l'oubli et le mépris du droit de l'homme ont été la seule cause des malheurs publics.

Vous savez très-bien, Citoyens, que lorsqu'ils ont été constitués en assemblée, rien n'a pu jusqu'ici les décourager, quoique continuellement ils soient exposés à de grands dangers que nos adversaires cherchent à leur susciter : bien au contraire, cela ne fait que les animer de plus en plus pour l'achèvement de notre nouvelle constitution, qui est celle du plus brillant empire de l'univers, duquel nous avons le bonheur d'être des individus, & pour les mêmes objets doit nous animer à les seconder de tous nos pouvoirs, afin qu'il puissent entièrement détruire tous les abus qui nous vexoient & qui nous ruinoient : ce qui ensuite nous allègeroit du fardeau qui étoit sur le point de nous écraser ; ou du moins il sera mieux divisé.

Citoyens, l'étonnante et affreuse alarme qu'ont ressentie tous les bons patriotes françois lorsqu'ils ont appris l'affligeante nouvelle de la fuite de Louis-seize, et sur-tout lorsqu'on a su que c'étoit véritablement son veu on savoit très-bien que l'intrigue de l'aristocratie le sollicitoit depuis longtemps ; mais on ne se seroit jamais douté que le roi qui avoit si souvent juré & protesté qu'il étoit dévoué à la constitution, se fût parjuré, & ensuite eût voulu prendre la fuite pour tâcher de nous nuire & de nous faire détruire.

Oui, bons Citoyens & Citoyennes, c'est dans ce moment-ci que tous les bons patriotes françois doivent se rassembler tout autour de l'autel de la patrie, & en présence de l'Etre suprême, qui veille sans cesse sur l'innocence, pour

le prier de nous conserver dans la même union, afin de ne former qu'une confédération pour maintenir notre nouvelle constitution.

Oui, je le repète encore une fois, c'est aujourd'hui le jour que nous devons renouveler notre serment de fidélité pour la Nation & la Loi & non pour le roi, jurer & protester que nous perdrons plutôt la vie que d'abandonner notre liberté tant désirée ; que nos sages Représentans viennent de nous faire recouvrer, & qui s'étoit cachée depuis plusieurs siecles passés.

Et toujours pleins d'amour pour nos sages Représentans, ainsi que pour les lois qu'ils ont formées & créées, il faut jurer & protester de dénoncer à l'Accusateur public, tous ceux qui calomnieront les intentions de nos sages Représentans de la nation, ou qui voudront porter atteinte ou enfreindre les lois de notre nouvelle constitution : & par la présente délibération ou confédération, déclarons de tels personnages perturbateurs du repos public, & soupçonnés d'être soudoyés & payés par quelques traîtres qui sont cachés parmi nous sous le voile de bons citoyens ou de patriotes, & qui ne cherchent & ne désirent rien tant que de pouvoir arriver à la contre-révolution ; les déclarant en outre dans cette présente délibération, indignes de passer dans aucune charge de notre Communauté, & même incapables d'y jouir de la qualité de citoyens actifs.

Déclarant leurs noms comme exécrables à la Nation, & eux incapables de fréquenter ni entrer dans aucune société patriotique, & en même temps que défenses sont faites de ne fréquenter, en aucune manière que ce soit, de telles personnes qui sont atteintes du crime de l'aristocratie & du fanatisme, parce que ces sortes de personnes sont des traîtres à la Nation & à la Patrie.

C'est à vous, dignes Officiers Municipaux, & à vous, valeureuse Garde nationale, à qui je m'adresse les premiers, pour vous prier de surveiller cette classe de gens mal-intentionnés ; c'est à vous à montrer par vos exemples, que vous êtes véritablement voués pour l'amour de la nouvelle constitution, en réitérant vos sermens pour la Loi & la Nation.

Il est vrai que vous avez juré plusieurs fois que vous la soutiendrez toujours de tous vos pouvoirs, & que ces premiers sermens ont fait une empreinte dans vos ames qui est ineffaçable, & qui a toujours servi de base à votre conduite.

C'est dans cette circonstance, dignes Officiers Municipaux, que vous devez vous empresser de renouveler devant l'Etre

suprême, & dans ce saint lieu, en levant la main vers les cieux, le serment que vous serez toujours fidelles à la Nation & à la Loi, & de maintenir de tous vos pouvoirs la constitution décrétée par l'Assemblée nationale ; & de remplir toujours avec zèle, les fonctions qui vous ont été confiées, & de payer & faire payer les impositions décrétées par l'Assemblée nationale, & d'empêcher qu'il ne soit porté aucune atteinte à la vie ni aux propriétés d'aucun particulier, & cela sera la véritable base pour la tranquillité de l'empire François. »

Sur quoi tous les Officiers Municipaux ont répondu : *nous le jurons.*

Et à l'instant il a dit : « & vous, Officiers & généreuses Gardes nationales, n'avez-vous pas promis au 14 Juillet dernier, que vous seriez fidelles à la nation, à la loi & au roi, & de répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour le maintien de la nouvelle constitution ? c'est dans ce moment-ci que le roi s'est parjuré, & qu'il vouloit nous quitter & s'expatrier, qu'il faut renouveler votre serment de fidélité à la nation & aux lois décrétées par l'Assemblée nationale, & de perdre plutôt la vie, que de souffrir que les ennemis du dehors & du dedans portent aucune atteinte à nos propriétés ni à notre liberté ; & que vous prendrez toujours les armes lorsque le cas l'exigera pour le soutien de la patrie, & pour la sureté de la vie & toutes les propriétés individuelles & particulières. »

Alors tous les Officiers & toute la Garde nationale ont répondu d'un grand cri : *nous le jurons.*

« Et vous, citoyens & citoyennes, qui ne faites que de commencer à goûter la liqueur de la liberté, que nos fameux Législateurs viennent de nous faire régénérer par la fatigue de beaucoup de travaux multipliés, ne promettez-vous pas & ne jurez-vous pas d'être fidelles à la nation & à la loi décrétée par l'Assemblée nationale, & de payer exactement les impositions décrétées par l'Assemblée, pour le soutien de l'empire François ? & vous, pères & mères de famille, ne jurez-vous pas & ne promettez-vous pas d'apprendre à vos enfans, à aimer nos dignes Représentans de la nation, & en même temps à aimer la nouvelle constitution ? » & alors tous d'unanime accord, ils ont crié : *nous le jurons.*

Après ce discours, ledit BASSON, Procureur de la Commune, a requis acte qu'il adhéroit audit serment, & qu'il fût enregistré, & que du tout il en fût envoyé copies aux Administrateurs du Département.

Signé, BASSON, Procureur de la Commune.